



PSYCHOÉDUCATRICE OU PSYCHOÉDUCATEUR

Situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, le Centre de services scolaire de Portneuf accueille une clientèle de près de 7 300 élèves répartis en 18 établissements et compte environ 1 300 employés.

**Poste temporaire de 25h par semaine, débutant dès que possible jusqu'au 12 décembre 2025
à l'école primaire du Perce-Neige
3 jours et demi par semaine à déterminer selon l'horaire suivant : 8h à 12h et 13h à 16h**

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychoéducatrice ou psychoéducateur comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage, d'aide, d'accompagnement et d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation, ainsi que de détermination d'un plan d'intervention psychoéducative et sa mise en œuvre, dans le but de réunir les conditions favorables à l'adaptation optimale de l'élève, au rétablissement et au développement de ses capacités adaptatives et de son autonomie, en interaction avec son environnement. Elle ou il assume un rôle-conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

[Plan de classification - Psychoéducatrice ou psychoéducateur](#)

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec.

AVANTAGES SOCIAUX

- Régime de retraite avantageux ;
- Formation et développement des compétences ;
- Expérience de travail enrichissante et approche humaine dans un milieu en plein essor.

TRAITEMENT SALARIAL

De 55 282\$ à 97 963\$ par année.

DÉBUT DE L'EMPLOI

Dès que possible.

**Toute personne intéressée est invitée à déposer sa
candidature au plus tard le 27 octobre 2025 à 16h au :**

emploisrh@cssportneuf.gouv.qc.ca

Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. De même, il est soumis à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.

Le Centre de services scolaire remercie toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues.